



Lycée Rosa Luxemburg

2 avenue Jean Moulin

66140 CANET-EN-ROUSSILLON
Tel : 0468737201 Fax : 0468801710
E-mail : ce.0660856x@ac-montpellier.fr

No de l'établissement :

0660856X

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 04/02/2021

I - Ouverture de la séance

En ce jour du 04/02/2021, le conseil d'administration se réunit sur proposition du chef d'établissement pour une séance ordinaire sous la présidence de Mme LEGROS FRANCOISE. La séance commence à 18 h 19.

Sont absents et excusés :

M. FAYNOT SEBASTIEN (Gestionnaire), Mme JARYCKI ELIANE (Conseillère Régionale), Mme LANGEVINE AGNES (Conseillère Régionale).

Sont absents et non excusés :

M. ALEXIS PIERRE FRANCOIS (Chargé de développement Pôle Nautisme), Mme CAPDEVILA PEYRONNE EMILIE (collège1), Mme CARDON SOPHIE (Parent d'élève), M. COLOMBIER JACQUES (Parent d'élève), M. GRAIN AXEL (élève), M. LAMOTTE GAUTHIER (élève), M. PORTES JEAN MARIE (Intercommunalité), Mme RAMBAUD PASCALE (Parent d'élève), Mlle RIPOLL MATHILDE (élève).

Pour plus de détails sur la liste complète des présents, titulaires ou suppléants, consulter la feuille de présence.

Le nombre de présents en début de séance est de 19 pour un quorum de 16.

Le conseil d'administration peut siéger valablement.

La prise de notes et la rédaction du compte rendu du présent conseil d'administration sont effectuées par :
MME LEGROS

Etant donné la situation actuelle et le couvre-feu imposé il paraissait logique que ce conseil se déroule en distanciel.

II - L'ordre du jour

Point N° 1 - Adoption du compte rendu du précédent conseil d'administration

Madame LEGROS rappelle l'ordre du jour du précédent CA du 1er décembre 2020 qui traitait essentiellement des affaires financières (DBM, BUDGET 2021, Conventions)

Le compte rendu du précédent conseil d'administration est adopté à l'unanimité.

Point N° 2 - Adoption du projet d'ordre du jour du présent conseil

Le projet d'ordre du jour en 4 points est adopté à l'unanimité. Il devient donc l'ordre du jour.

Point N° 3 - STRUCTURES PEDAGOGIQUES ET POSTES

3 - 1 - PROPOSITION DE STRUCTURE ET REPARTITION HORAIRE HEBDOMADAIRE ENTRE LES DISCIPLINES DE LA DGH DU LGT

Enoncé de la délibération :

Le Conseil d'Administration approuve la proposition de répartition horaire entre les disciplines du LGT

Remarques et commentaires :

Madame LEGROS précise que se sont tenus les deux conseils pédagogiques le 26 janvier pour la SEP et le 28 janvier pour le LGT et une commission permanente le 1er février 2021.

Ces réunions ont permis de préparer les documents présentés ce soir.

Madame LEGROS projette un powerpoint reprenant les indicateurs académiques prévisionnels d'effectifs, créations/suppressions de postes ensuite, elle présente l'évolution des effectifs depuis 2017 et la prévision pour la rentrée 2021 qui est de + 78 élèves (une augmentation de +7.21 %)

Elle rappelle qu'en juin 2020 une 11ème seconde générale avait été créée.

La dotation en Heures Postes et en Heures Supplémentaires Année pour la rentrée 2021 tient compte des effectifs en hausse : 1529 heures dont 1304 HP et 225 Heures Supplémentaires Année.

La structure pour l'an prochain au LGT se voit augmentée d'une classe supplémentaire en seconde et une en première générale:

12 classes de seconde

7 classes de première générale et 4 classes de série technologique

6 classes de terminale générale et 4 classes de série technologique

2 classes de BTS.

MME LEGROS soumet au conseil d'administration la répartition des heures par disciplines et la création de BMP ou postes ou postes de stagiaires.

Suite à la réforme du bac 2021 nous travaillons sur des hypothèses de groupes d'EDS en 1ère et terminale, les conseils de classes du second trimestre vont permettre de confirmer ou de modifier la répartition en fonction des choix définitifs des élèves (en seconde choix de 3 EDS et en 1ère abandon d'un EDS)

Les moyens accordés par le rectorat permettent la création des deux classes ci-dessus nommées et de maintenir les dédoublements ou des groupes supplémentaires d'EDS.

Pour rappel :

- un second groupe d'EDS en 1ère en HLP (en Français et Philo)

- en lettres modernes : dédoublement d'1.5 H sur 4 H en seconde, de 0.5 h sur les 3 classes de 1ère STMG, et de 1 h sur les 7 classes de 1ère générale. Création d'un poste de 18 heures.

- en lettres classiques: conservation des deux groupes de latinistes, un en seconde et un en 1ère / Terminale malgré la

faiblesse des effectifs

- en Anglais et en Espagnol : passage à 18 groupes en seconde générale permettant ainsi la diminution des effectifs à 24 élèves. Création d'un poste à 18heures et d'un BMP de 9 heures pour l'anglais avec un complément de service de 3 heures pour la SEP.Création d'un poste de 18 heures en espagnol.
- en Catalan conservation des 2 groupes un en 2nde et un en 1ere/terminale malgré les effectifs
- en Histoire Géo création d'un poste à 18 heures et d'un poste de stagiaire
- en SES 2 groupes d'EDS en 1EREet de 2 groupes d'EDS en Terminale pour diminuer les effectifs
- en Maths, dédoublement de 2 heures sur 4 en EDS de 1ere et de 2 heures sur 6 en Terminale. Création d'un poste de 18 heures. Les décharges à venir seront compensées par un BMP.
- Physique Chime et SVT, en EDS 1ere dédoublement de 2 h sur 4 en 1ere et de 2 heures sur 6 en Terminale et conservation des dédoublements en enseignement scientifique en 1ere et terminale. Création d'un BMP 12 h en sciences physiques.
- en Arts plastiques 2 groupes , un en seconde et un en 1ere/Terminale. Les effectifs cette année dans le groupe 2nde/1ere nous a amené à dédoubler ce groupe en 2x 1.5 h au lieu de 2 h. Ainsi 5 h sont prévues.
- en EPS création d'un BMP de 10 heures et un complément de service de 5 heures pour la SEP.
- en Economie gestion des dédoublements sont maintenus, l'équipe a souhaité 1 heure supplémentaire en terminale en ETLV.Création d'un BMP de 5.5 heures.
- en STIDD les dédoublements de 8 heures en Terminale sont maintenus.L'équipe souhaiterait transformer les 4 heures d'innovation technologique en 2 h avec dédoublement 2 heures.Cette demande reste en suspens en attente des effectifs.
- en BTS la transformation du BTS impose davantage d' heures classes entières(70% du temps d'enseignement) et l'équipe a demandé à la vue des profils différents 4 heures supplémentaires dédoublées.

En conclusion pour la rentrée 2021 création de :

- poste à 18 h en Lettres Modernes
- poste à 18 h en Anglais et BMP 9 heures (dont 3h pour la SEP)
- poste à 18 h en Espagnol
- poste à 18 h en Histoire Géo et stagiaire 9h
- poste à 18 h en Mathématiques
- poste à 12 h en Sciences Physiques
- BMP de 10 heures en EPS
- BMP de 5.5 heures en Eco/Gestion

Résultat du vote de la délibération :

Nombre de votants :	19	Nombre de votes POUR :	19
Nombre d'abstention :	0	Nombre de votes CONTRE :	0

La délibération est adoptée.

**3 - 2 - PROPOSITION DE STRUCTURE REPARTITION HORAIRE HEBDOMADAIRE
ENTRE LES DISCIPLINES DE LA DGH DE LA SEP**

Enoncé de la délibération :

Le Conseil d'Administration approuve la proposition de répartition horaire entre les disciplines de la SEP

Remarques et commentaires :

Madame LEGROS présente la structure de la SEP qui reste à l'identique de cette année :

- 2 CAP
- 3 Bac Pro

Elle précise qu'un dossier de demande d'ouverture pour une FCIL lourde en voilerie est à l'étude au rectorat.
La dotation horaire a baissé de 13 heures.

Après avoir demandé la transformation d'HSA en Heures Postes celle-ci est donc de 552 Heures dont 499.5 Heures Postes et 52.5 HSA.

Cette baisse d'heures est liée à la réforme du Bac Professionnel et notamment pour la rentrée 2021, la terminale.
Le coût d'une classe réformée auparavant 34.5 h dont 3 en terminale, ce sont 10.5 h en moins

Les effectifs de Terminale CAP expliquent également ce différentiel (effectif global – 1 élève = 2 heures perdues)

De plus la réforme du BTS TC devenant BTS CCST (Conseil et commercialisation des solutions techniques) fait que le Nautisme devient une option de 2 heures et non plus de 7 heures attirées auparavant.

Notre travail a été avant tout de conserver les postes actuels
Pour ce faire nous avons décidé :

- Lettres Anglais Complément de service de 3 heures du LGT
- Maths Sciences Création d'un BMP de 7.5 heures
- PSE création d'un BMP de 14 heures
- Économie Gestion Complément de service de 9 heures
- Génie Mécanique Complément de service de 8 heures au LGT (BTS)
- Génie Plastiques et Composites Création d'un BMP de 6 heures
- Sellier – Garnisseur création d'un BMP de 4 heures

Résultat du vote de la délibération :

Nombre de votants :	19	Nombre de votes POUR :	19
Nombre d'abstention :	0	Nombre de votes CONTRE :	0

La délibération est adoptée.

Madame LEGROS remercie chaleureusement les équipes pédagogiques du lycée pour leur travail et leur confiance.

Point N° 4 - CONVENTION ET CONTRATS

4 - 1 - CONVENTION DE STAGE MLDS

Enoncé de la délibération :

Le Conseil d'Administration autorise le chef d'établissement à signer la convention de stage MLDS

Remarques et commentaires :

Madame LEGROS propose aux membres du CA l'autorisation de signer des conventions de stage dans le cadre de la MLDS à l'intention des élèves décrocheurs ou en voie de décrochage ou en demande de ré-orientation.

Les objectifs :

- sensibilisation et information au monde du travail
- aide à l'élaboration du projet personnel et professionnel
- réaliser un stage non plus d'observation mais en tant qu'actif

Résultat du vote de la délibération :

Nombre de votants :	19	Nombre de votes POUR :	19
Nombre d'abstention :	0	Nombre de votes CONTRE :	0

La délibération est adoptée.

4 - 2 - CONVENTION TRIPARTITE CFA MLDS LYCEE

Enoncé de la délibération :

Le Conseil d'Administration autorise le chef d'établissement à signer la convention tripartite CFA MLDS LYCEE

Remarques et commentaires :

Les objectifs de cette convention sont :

- amorcer ou valider un projet professionnel
- trouver un contrat d'apprentissage

Résultat du vote de la délibération :

Nombre de votants :	19	Nombre de votes POUR :	19
Nombre d'abstention :	0	Nombre de votes CONTRE :	0

La délibération est adoptée.

4 - 3 - CONVENTION BIG UP MLDS**Énoncé de la délibération :**

Le Conseil d'Administration autorise le chef d'établissement à signer la convention BIG UP MLDS

Remarques et commentaires :

La convention avec BIG UP concerne 9 jeunes du dispositif MLDS pour une animation d'ateliers pédagogiques de cuisine avec mise en avant de l'importance d'une hygiène alimentaire saine et équilibrée. C'est un engagement des lycéens dans des projets associatifs ou professionnels. Les actions se déroulent du 14 janvier 2021 au 1er juillet 2021, en 2 à 3 RDV par semaine. Pour ce projet une aide financière a été apportée de 1610 euros.

Résultat du vote de la délibération :

Nombre de votants :	19	Nombre de votes POUR :	18
Nombre d'abstention :	1	Nombre de votes CONTRE :	0

La délibération est adoptée.

4 - 4 - CONVENTION ASE 66 MLDS**Énoncé de la délibération :**

Le Conseil d'Administration autorise le chef d'établissement à signer la convention ASE 66 MLDS

Remarques et commentaires :

Dans le cadre d'OCCIT'AVENIR pour les service civique combiné ce projet va permettre à des élèves du lycée de s'impliquer dans des associations , de mener un projet, une action au sein d'une association où ils font leur service civique.

Pour ce projet une aide financière de 1610 euros a été reçue.

Résultat du vote de la délibération :

Nombre de votants :	19	Nombre de votes POUR :	19
Nombre d'abstention :	0	Nombre de votes CONTRE :	0

La délibération est adoptée.

4 - 5 - PROJET INNOVANT CUISINE MLDS**Énoncé de la délibération :**

Le Conseil d'Administration autorise le chef d'établissement à signer le projet innovant cuisine MLDS

Remarques et commentaires :

Ce projet est lié à celui de BIG UP vu précédemment.

Résultat du vote de la délibération :

Nombre de votants :	19	Nombre de votes POUR :	19
Nombre d'abstention :	0	Nombre de votes CONTRE :	0

La délibération est adoptée.

4 - 6 - CONVENTION MISE A DISPOSITION DE LA MDJ

Enoncé de la délibération :

Le Conseil d'Administration autorise le chef d'établissement à signer la convention de mise à disposition de la MDJ

Remarques et commentaires :

Dans le cadre du dispositif service civique combiné une convention pour utilisation des locaux est mise en place avec la mairie de Canet . Ces locaux se situent à la Maison des Jeunes et sont offerts gracieusement.

Résultat du vote de la délibération :

Nombre de votants :	19	Nombre de votes POUR :	19
Nombre d'abstention :	0	Nombre de votes CONTRE :	0

La délibération est adoptée.

III - Conclusion

MME LEGROS remercie les membres du Conseil d'Administration.

Tous les points à l'ordre du jour ayant été traités, la séance du conseil d'administration est levée à 19 h 30.

Le(s) responsable(s) de la prise de notes

MME LEGROS



La Présidente

Mme LEGROS FRANCOISE

